

Paris, le 4 juillet 2019

Compte-rendu de l'audience à la DSR

Réforme de l'épreuve moto le 2 juillet 2019

Présents :

Pour l'Administration :

Claire WANDEROILD, adjointe au Sous-directeur
Morgan LHOMER, BRF
Sania BOUSOUKA, BRCPE
Céline JALLET, BRCPE

Pour le SANEER :

Christophe NAUWELAERS, SG
Christine LAPLACE, SGA
Martine FOLTZER, SGA
Laurence PASCAL, SN
Olivier MACHELE, SN
Stéphan KOHLER, SN

Snica-FO

Une délégation de l'UNSA SANEER a été reçue en audience par l'adjointe au Sous-directeur ERPC, Madame WANDEROILD.

Cette réunion avait pour but de faire un point d'étape sur le projet de réforme des épreuves du permis de conduire de la catégorie A.

Madame WANDEROILD commence par nous informer que la partie exercice HC est validée et que la réunion doit porter uniquement sur la partie circulation et la présentation d'un échantillon de questions de vérifications.

Le SANEER est surpris que cette partie HC soit validée alors même que nous n'avons reçu aucune réponse à nos demandes d'ajout et de modifications de l'épreuve suite à l'audience du 10 mai.

De plus, nous n'avons été destinataires d'aucun document quant à la procédure d'évaluation retenue, la durée de l'unité et le déroulement complet de l'épreuve HC. Jusqu'à présent seule la partie technique HC nous a été présentée.

Madame BOUSOUKA nous informe que les demandes du SANEER ont été acceptées. Seule reste en suspens la question de la durée de l'épreuve. Mme BOUSOUKA indique toutefois que la durée de l'ensemble des épreuves doit tenir dans les 52mn30 actuelles. Les discussions sur la durée doivent être vues en autre avec M. LHOMER.

Le SANEER réclame les documents de travail, procédure d'évaluation et fiches parcours de l'épreuve HC et de l'épreuve CIR afin de pouvoir travailler en amont des réunions.

Pour la DSR il s'agit de documents de travail ne pouvant être communiqués. Après discussions, la DSR s'engage à nous les transmettre rapidement afin de pouvoir éventuellement faire un retour, voire des propositions.

Madame WANDEROILD rappelle la volonté et l'objectif de Monsieur BARBE, DISR : améliorer la sécurité routière et faire baisser le nombre de morts des deux-roues motorisés sur les routes.

Madame BOUSOUKA précise les objectifs de la nouvelle épreuve CIR :

- Prendre en compte la notion de trajectoire de sécurité.
- Insérer des questions et des vérifications.
- Revoir la notation minimale à la hausse pour obtenir un résultat final favorable.

Évaluation de la trajectoire de sécurité

La DSR envisage d'intégrer l'évaluation des trajectoires dans la compétence « partager la chaussée ».

L'objectif est d'avoir un positionnement idéal dans sa voie de circulation qui doit permettre au candidat motard d'aborder avec une plus grande marge de sécurité les virages et courbes en particulier.

*en ligne droite : se positionner dans le 1/3 droit de la voie dès que l'état de la chaussée ou que l'environnement le permet.

*en virage : acquérir la visibilité sur le virage, sa sortie et sur la suite de la route.

Il est prévu d'évaluer le candidat lors des phases suivantes : la zone d'entrée, la zone de découverte, la zone de sollicitation et la zone de reprise de stabilité.

Pour le SANEER, il ne sera pas aisé pour l'IPCSR d'évaluer pleinement toutes ces compétences. L'IPCSR est loin du motard et cela nécessite un parcours adapté et varié, ce qui n'est pas possible dans tous les centres d'examen du permis de conduire.

Le SANEER demande une remise à niveau moto des IPCSR et que la formation sur la nouvelle procédure d'évaluation soit axée sur la trajectoire de sécurité.

De plus, l'objectif principal de cette réforme, voulue par le DISR, étant de réduire l'accidentalité des 2 roues-motorisés, l'accent doit être mis sur l'évaluation de l'épreuve CIR.

Pour ce faire, il est donc incontournable de former les IPCSR et d'harmoniser les pratiques d'évaluation moto. En ce qui concerne la durée de l'épreuve, elle devra être au minimum de 50 mn et si le projet inclut dans l'épreuve CIR, les vérifications et l'épreuve sans l'aide du moteur, l'épreuve devrait être portée à 60 mn, ce dans le cas d'une unité de 10 mn.

Pour la DSR, il sera difficile de former tout le monde, il faut avant tout pratiquer !!! Monsieur LOHMER indique qu'un module de formation consistant est prévu pour 2020. La promo IPCSR 2019 ne sera pas formée à la nouvelle procédure. Il y aura un impact sur l'arrêté du niveau supérieur qui sera de facto à modifier.

Les vérifications et les questions

Le principe sera le même que pour l'examen pratique B.

Il y aura une question technique, une question axée sur la sécurité routière et une question sur les premiers secours.

Chaque question est notée sur 1 point, ce qui fera 3 points de plus dans le bilan de compétences.

A inclure également, le déplacement de la moto sans l'aide du moteur qui sera noté sur 1 point.

L'ensemble des questions est en cours de validation.

Le SANEER demande à pouvoir consulter les questions et à éventuellement faire des observations.

Révision de la notation minimale

Noté sur 27 points actuellement, le bilan de compétences passera à 31 points.
Actuellement 17 points sur 27 sont nécessaires pour être reçu en circulation (écart de 10 points).
Il faudrait à l'avenir 24 points sur 31 pour être reçu en circulation (écart de 7 points).

Madame BOUSOUKA précise que la DSR hésite entre 23 ou 24 points pour être reçu.

Pour le SANEER, 24 points c'est un minimum !

En effet, avec l'ajout de 4 points possibles (3 points pour les vérifications et un point sur le déplacement de la moto sans l'aide du moteur), cela permettrait la réussite de l'épreuve à 23 points ce qui équivaut à 19 points actuellement. Cette possibilité ne correspond pas aux exigences du DISR.

Nos interlocuteurs partagent notre constat et proposeront 24 points sur 31 pour réussir l'épreuve.

Le CEPC dans l'APEP doit être revu afin de correspondre à ce nouvel examen.

Le SANEER demande à ce que les CEPC papiers soient aussi mis à jour en cas de dysfonctionnement de la tablette.

Madame BOUSOUKA prend note de notre intervention et nous informe que la DSR commandera des carnets de CEPC auprès de l'imprimerie nationale. Elle nous informe que le groupe de travail moto doit rendre ses conclusions dans les prochains jours.

La DSR nous donne d'ores et déjà rendez-vous fin septembre/début octobre pour nous présenter les projets de procédures HC et CIR. Elle s'engage également à nous transmettre rapidement les documents de travail.

En retour, le SANEER enverra une contribution écrite sur l'évaluation proprement dite mais aussi sur la répartition des examens moto. Pour le SANEER, la séparation des épreuves HC et CIR est une des clés de la réussite de cette réforme et, est très importante pour l'organisation de la journée de travail des IPCSR.

Rédacteurs :
Christine LAPLACE,
Stéphan KOHLER,
Olivier MACHELE,
Christophe NAUWELAERS.



UNSA - SANEER
BP 2
91590 LA FERTE ALAIS

